

ATTENTION : si le gouvernement a fait le choix de supprimer l'examen des mutations en commissions paritaires, le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU restent des expert·es du mouvement et sont les plus à même de vous conseiller pour établir votre liste de vœux, vérifier la prise en compte de vos éléments de barème, formuler un recours ou solliciter une demande de révision d'affectation. Nous restons plus que jamais à vos côtés, contactez nos commissaires paritaires !

Saisie des vœux sur I-Prof : du mardi 17 mars (12 h 00) au jeudi 02 avril 2026 (12 h 00)

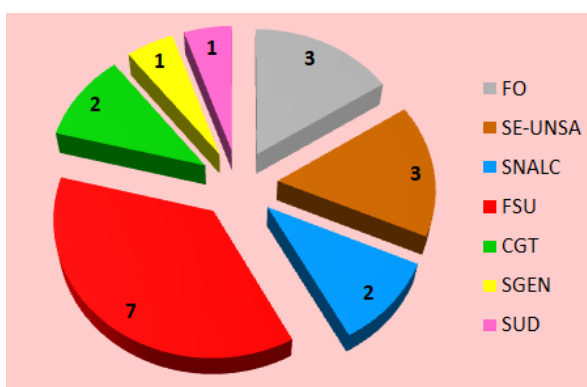
Pour accéder à I-Prof, vous avez besoin de : - votre **compte utilisateur** (initiale du prénom accolée au nom)
- votre **mot de passe** (NUMEN si vous ne l'avez pas modifié)

Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux	jeudi 02 avril
Mise à disposition des confirmations des demandes de mutation	vendredi 03 avril
Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation	jeudi 09 avril
Affichage sur SIAM des barèmes retenus par le rectorat	jeudi 14 mai
Date limite de contestation par écrit des barèmes	jeudi 28 mai
Résultats du mouvement Intra et début de la période des recours	mercredi 17 juin
Date limite de formulation des préférences d'affectation pour les TZR	mardi 30 juin

Afin d'être suivi.e et accompagné.e au mieux à chaque étape, faites-nous parvenir au plus vite votre fiche de suivi syndical complétée. Après avoir été conseillé.e et après l'envoi de la confirmation de votre demande, retournez-nous une copie intégrale de votre dossier. Ainsi, nous pourrons suivre votre dossier au fur et à mesure de son avancée et vous tenir informé.e à chaque étape en faisant un suivi personnalisé.

Le SNES-FSU est sorti conforté des élections professionnelles de décembre 2022 et confirme avec le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU **sa position majoritaire dans le Second degré** avec près de 35% des suffrages soit deux fois plus que l'organisation arrivée en seconde position. Ses commissaires paritaires ont une **expertise** et une connaissance des opérations de gestion de carrière et de mouvement sans égal.

Vos élu.es des syndicats de la FSU en CAPA sont donc les mieux à même pour vous informer, conseiller et suivre au cours de chaque étape de votre carrière, que ce soit pour les rendez-vous de carrière, l'accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle et les mutations mais aussi pour ce qui concerne les droits et obligations de service.



JOINDRE LE SNES-FSU

Vous avez besoin d'informations sur les éléments de barème, sur l'élaboration de votre liste de vœux, sur la meilleure stratégie à adopter, etc. ?

- **Nous sommes joignables tous les après-midis du mardi au jeudi, de 14h00 à 17h00 au 04 73 36 01 67**, possibilité de rendez-vous avec un commissaire paritaire sur d'autres horaires si besoin, collègues syndiqué·es prioritaires.
- **Nous vous invitons à privilégier l'envoi d'un mail à s3cle@sn.es.edu**, en précisant vos coordonnées (mail et téléphone), votre discipline ainsi que vos disponibilités afin qu'un commissaire paritaire puisse vous recontacter et convenir d'un **rendez-vous téléphonique**. Nos élu.es sont, comme vous, des enseignant.es qui exercent en établissements, elles et ils ne pourront donc pas forcément vous faire un retour immédiat mais **le SNES-FSU répondra à toutes les demandes**, qu'elles émanent de syndiqué.es ou non, dans les meilleurs délais et en fonction de l'urgence de chacune.

Ne restez pas seul.e face à l'administration, le SNES-FSU fort de son expertise du mouvement est à vos côtés !

Avec l'aide du SNES-FSU, toutes les étapes de ma carrière sont suivies et je fais respecter mes droits. Se syndiquer au SNES-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, **c'est se donner les forces collectives** dont nos professions ont besoin pour revaloriser tous les aspects de nos métiers, nos carrières, nos salaires.